

## Questions transmises à la commission par Internet Les 3, 4 et 9 mai 2005

1. Au sujet des limites du projet de réserve aquatique de la rivière Moisie, pour quelle(s) raison(s) la rivière Ouapetec ou une partie de ce cours d'eau, n'est pas inclus dans le périmètre de protection de la future réserve aquatique ?

**Yves David**

**Union québécoise pour la conservation de la nature**

Question reçue le 3 mai 2005

Dans le cadre du projet de la réserve aquatique de la rivière Moisie, l'Union Québécoise pour la Conservation de la Nature aimerait attirer l'attention du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur les points suivants :

1. Dans les 5 objectifs de conservation déterminés pour le projet de réserve aquatique, il semble que la conservation de l'intégrité écologique de la rivière Moisie et de son bassin versant soit un enjeu majeur. Afin d'assurer cet objectif, il semble primordial de pouvoir préserver l'ensemble de son bassin versant de toutes perturbations d'origines anthropiques. En tenant compte des réalités socio-économiques de ce territoire (ZEC, pourvoies, camps de pêche, autochtones et les industries minières et forestières), n'est-il pas envisageable de considérer la totalité de son bassin versant et ses nombreux tributaires (soit 19 197 km<sup>2</sup>) dans le périmètre de la future réserve aquatique de la rivière Moisie ?
2. Une zone située au Nord de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie est composée de vieilles forêts. En forêt boréale, les îlots de vieilles forêts sont les habitats privilégiés par les caribous forestiers. Dans le projet de réserve aquatique, le caribou forestier (espèce vulnérable au Québec) a été reconnu comme espèce d'intérêt. Dans l'objectif du maintien de la biodiversité des écosystèmes riverains de la rivière Moisie, ne serait-il pas envisageable d'inclure ce territoire dans le périmètre final de la réserve aquatique ?

**Aurélien Boillot**

**Union québécoise pour la conservation de la nature**

Questions reçues le 4 mai 2005

1. Est-ce que les pourvoies de la rivière Moisie vont conserver le même statut en étant à l'intérieur des limites de la réserve aquatique de la rivière Moisie ?
2. Vont-elles pouvoir offrir d'autres activités que celles offertes présentement et seront-elles responsables de cette nouvelle offre ?
3. Est-ce que l'aire protégée du lac Pasteur pourrait être enlevée des limites de la réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles lorsqu'elle aura son statut permanent de réserve de biodiversité ? Si oui, qui sera responsable des activités offertes présentement ?

**Jean Bourque**

**Société des établissements de plein air du Québec**

Questions reçues le 4 mai 2005

1. Sera-t-il possible de rendre disponibles les rapports d'activités, les plans d'actions et les prévisions budgétaires du Conseil de gestion de la rivière Moisie pour toutes ses années d'existence ?

Dans la documentation rendue disponible figurent des extraits du plan d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières, cependant aucune carte n'est disponible. Serait-il possible de rendre disponibles les cartes des aires d'affectations du territoire de la MRC de Sept-Rivières, et également de la MRC de Caniapiscau ?

2. Est que le MDDEP juge satisfaisant comme mesure de protection du saumon atlantique :

Que 60 % des prises de saumon se font dans le secteur en aval de la réserve aquatique de la rivière Moisie où seulement 34 % des saumons sont remis à l'eau, alors que 98 % des saumons pêchés dans la réserve aquatique projetée sont remis à l'eau ?

**Geneviève Pomerleau**  
**Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord**

Questions reçues le 9 mai 2005

Mesdames et Monsieur les commissaires,

Mon nom est Vicky Lapierre. J'habite Sept-Îles. Je suis membre de l'Association de protection de la rivière Moisie. J'ai suivi une partie de vos travaux lors de votre passage à Sept-Îles et j'ai trouvé cela très intéressant.

L'an dernier, j'ai eu la chance de pouvoir voler au-dessus de la rivière Moisie de l'embouchure de la rivière jusqu'à la passe migratoire Katchepahun. Ce voyage d'hélicoptère m'a permis de comprendre à quel point cette rivière est majestueuse.

D'un côté plus pratique, il m'a également permis de mieux comprendre la configuration du bassin versant de la Moisie. De mieux visualiser, par exemple, ce que représente la rivière Ouapetec ou même la Petite rivière à la Truite. J'ai compris que même native de la région, je ne connaissais que peu de choses de cette grande rivière...

Bien que vous soyez à Fermont, je me permets de vous poser mes questions parce que je crois que mon raisonnement s'applique à tout autre lieu visé par les audiences publiques.

Voici donc mes questions :

1. Vous serait-il possible d'organiser pour les commissaires des audiences publiques une commission rogatoire de façon à vous rendre sur les lieux et de voir l'ensemble du bassin versant de la rivière Moisie ?
2. Si oui, ladite commission rogatoire pourrait-elle comprendre une visite de sites situées à proximité de la réserve aquatique projetée, où des coupes forestières ont eu lieu pour visualiser les conséquences ?

« Une image vaut mille mots »

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mes questions.

**Vicky Lapierre**  
**Association de protection de la rivière Moisie**  
Questions reçues le 9 mai 2005